

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm)

Nantes Métropole engage une procédure de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) de Nantes Métropole.

La présente modification a pour objet de soutenir la production de logements pour tous, notamment de logement sociaux ou abordables. Dans un contexte de difficultés économiques de la fabrique de nos villes, certains projets urbains nécessitent une adaptation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain afin de permettre leur réalisation. De plus, des améliorations relatives au cadre de vie sont prévues, qui visent en particulier le renforcement continu de la nature en ville et son accès mais également l'adaptation de notre territoire au changement climatique. Cette adaptation passe à la fois par une prise en compte des orientations du Plan Climat Air Énergie Territorial et par l'intégration des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEnR) afin de permettre un développement accru des énergies renouvelables. Il est également visé des adaptations techniques des outils mobilisés (évolutions d'emplacements réservés, des hauteurs, du règlement écrit, etc.) afin d'assurer une meilleure intelligibilité des règles du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

Conformément à la décision de la Présidente de Nantes Métropole n°2025-885 du 11 septembre 2025, le dossier correspondant, accompagné de l'exposé des motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées et les communes, sera mis à disposition du public pendant un (1) mois, **du 29/09/2025 à 9h00 au 29/10/2025 à 17h30 inclus**. Durant cette période, le dossier est consultable :

- ➔ en version papier, au Département Urbanisme et Habitat de Nantes Métropole, aux heures et jours habituels d'ouverture
- ➔ sur le site internet de Nantes Métropole : <https://metropole.nantes.fr/plum>

Le public pourra formuler ses observations :

> sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6638>

> dans le registre papier mis à dispositions du public au Département Urbanisme et Habitat de Nantes Métropole, aux heures et jours habituels d'ouverture au public

> par courriel à l'adresse suivante : modification-simplifiee-6638@registre-dematerialise.fr (les contributions seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé)

> par courrier postal à Madame la Présidente de Nantes Métropole, Département Urbanisme et Habitat – Direction Stratégie et Territoires – Service Études et Planification, 5 rue Vasco de Gama, 44923 Nantes cedex 9.

À l'issue de cette mise à disposition, un bilan en sera présenté devant le conseil métropolitain de Nantes Métropole, et le dossier sera soumis à son approbation, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.